

ENDUIT RÉPAR'TOUT

Ce produit ne répond pas aux critères de classification conformément à l'article 31 de REACH règlement 1907/2006 et il ne requiert pas légalement de fiche de donnée de sécurité selon le règlement 2015/830

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Code produit : ERE 001
Nom commercial : ENDUIT RÉPAR'TOUT
Identification de la société : SARL MGF
153 CHEMIN DU MAS DE JACQUET
13160 CHÂTEAURENARD
Email : contact@coachpersodeco.fr

2. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges : Préparation à base de plâtre, de ciment blanc, de charges minérales, liant et adjuvants.

Substance : Non applicable.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du mélange : aucune classification.

Éléments d'étiquetage : aucun élément requis pour ce mélange.

Autres dangers : ce produit peut entraîner une irritation par l'action mécanique des particules solides. Lors de la préparation de l'enduit et en cas de ponçage, les procédés utilisés peuvent générer de la poussière. L'inhalation prolongée ou massive de ces poussières peut avoir un effet sur la santé.

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales : aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation : donner de l'air frais, faire expectorer. Ventiler l'endroit.

Après contact avec la peau : laver la peau à l'eau claire, enlever les vêtements souillés.

Après contact avec les yeux : rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion : ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer la bouche, faire boire de l'eau et consulter un médecin. Ne pas faire vomir.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité : le produit est non inflammable et ne favorise pas la combustion d'autres produits.

Risques spécifiques : se décompose en anhydride sulfurique + CaO à température supérieure à 1200°C.

Moyens d'extinctions appropriés : eau pulvérisée, mousse, poudre, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinctions inappropriés : en cas d'incendie, ne pas utiliser de jet d'eau.

Procédure spéciale : non applicable.

Dangers particuliers résultant de la substance ou mélange : En cas de stockage en masse du produit en poudre, ne jamais utiliser d'eau pour éviter la formation de couches glissantes sur les sols qui handicaperaient les secours. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Les produits de décomposition peuvent éventuellement contenir du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

Conseils aux pompiers : les appareils de protection appropriés peuvent être requis.

6. MESURE À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles : éviter toute formation de poussière. En cas de formation de poussières, porter un masque respiratoire type 2.

Pour les secouristes : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Mesures pour la protection de l'environnement : aucune mesure particulière n'est requise. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage/récupération : récupérer le produit par moyen mécanique (balayage – aspirateur) : ne pas générer de poussières. Privilégier le ramassage du produit par un moyen approprié permettant d'éviter les envolées de poussières (par exemple à l'aide d'un aspirateur).

Indications supplémentaires : aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Prévention : éviter la diffusion de poussières. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié, masque type P2. Refermer soigneusement les emballages entamés.

Précautions : Se laver les mains après chaque utilisation. Utiliser dans une zone bien ventilée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter les envolées de poussières lors du gâchage du produit.

Prévention des incendies et explosion : aucune

Équipement et procédures recommandés : pour la protection individuelle, porter un appareil respiratoire approprié, masque type P2.

STOCKAGE

Pas de consigne spéciale vis-à-vis de la sécurité. Pour garantir la qualité et les propriétés du produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Pour garantir la qualité et les propriétés du produit, conserver dans un local sec et ventilé.

Ne pas stocker en présence d'eau ou d'humidité.

EMBALLAGE

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservé en position verticale.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètre de contrôle : il faut veiller à respecter les dispositions réglementaires du code du travail concernant tous les types de poussières en suspension dans l'atmosphère (totales, inhalables, alvéolaires).

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH TLV

CAS : 1317-65-3 - VME-mg/m³ : 10

Substances	N°CAS	VLEP (8H)	BASE LÉGALE
Poussières réputées sans effet spécifique (totales – alvéolaires)	-	10-5 mg/m ³	R4222-10 du code du travail

Équipement de protection individuelle : Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Mesures générales d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux et du visage : En cas de risque de poussières, porter des lunettes de Protection.

Protection des mains : non nécessaire.

Protection de la peau : non nécessaire.

Protection respiratoire : Le port d'un masque P2 est recommandé lors du mélange et du ponçages.

Protection contre les poussières : Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP 2 : porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149

Classe : FFP2

Lors de la préparation de l'enduit, en cas de ponçage et à ou de décapage du film sec, Il peut y avoir formation de poussières. Dans ce cas le port d'une protection respiratoire appropriée est recommandé (masque de type P2).

Contrôle de l'exposition de l'environnement : pas de mesures particulières. Aucun risque d'écotoxicité n'a été constaté pour ce qui concerne le quartz.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : solide.

Aspect à 20 °C : poudre.

Odeur : inodore.

Couleur : blanc.

Changement d'état :

Point de fusion : non déterminé.

Point d'ébullition : non déterminé.

Point d'inflammation : non applicable

Auto-inflammation : le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : le produit n'est pas explosif.

Hydrosolubilité : insoluble.

PH : aucune donnée disponible.

PH solution : inférieur à 11

Densité : environ 1 (poudre moyennement tassée).

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Réaction exothermique en présence d'eau (présence de plâtre).

Stabilité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Matières incompatibles : Tenir à l'écart de/des agents oxydants forts, agents réducteurs forts.

Réaction dangereuse : Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique peut dégager/former : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxyde de calcium, Anhydride sulfurique (si $T > 1200^{\circ}\text{C}$).

Condition à éviter : Éviter la formation de poussières. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Le produit contient du plâtre, éviter le contact avec l'eau.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les effets toxicologiques : les enduits en poudre peuvent provoquer des irritations locales de la peau, dans les plis de la peau, ou en contact avec des vêtements collants.

Substances : aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

Mélange

Corrosion cutanée/irritation cutanée : un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, dermatites...

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : une exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : lors du ponçage ou du décapage, il peut y avoir formation de poussières. L'inhalation prolongée ou massive de ces poussières peut entraîner une irritation de la gorge, du nez et des poumons chez certaines personnes sensibles.

Indications toxicologiques complémentaires : selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité : tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Substances	N°CAS	CL 50	CE50
Carbonate de calcium	1137-65-3	Poissons : > 10000 mg/l Daphnées : > 1000 mg/l	Algues : > 200 mg/l

Mélanges : Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

Persistance et dégradabilité : aucune donnée n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulation : aucune donnée n'est disponible.

Mobilité dans le sol : aucune donnée n'est disponible.

Résultat des évaluations PBT et vPvB : aucune donnée n'est disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et /ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Méthode de traitement des déchets : ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets : la gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Codes déchets (décision 2001/573/CE) : 08 02 01 déchets de produits de revêtement en poudre.

Directive 2006/12/CEE

Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux

14. INFORMATIONS RELATIVE AU TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport – Non soumis à l'ADR

Précautions à prendre par l'utilisateur : transporter dans un véhicule hors d'eau et parfaitement sec.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation et législations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Directive 2004/42/CE : non concerné.

Nomenclature douanière selon le règlement N° 861/2010 : 3214 10 90 : enduits utilisés en peinture.

Informations relatives à l'emballage : aucune donnée n'est disponible.

Étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011).

Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).



16. AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux indiqués. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit.